



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 octobre 2020

19 heures 00

CP/AS

N° 002596

Urbanisme - Vente du lot n°2 d'une partie de la parcelle cadastrée BO 178 située lieudit Rocsalère, quartier Saint-Antoine, propriété de la commune d'Apt

Affiché le :

Jeudi 29 octobre 2020

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

Le mardi 27 octobre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé que la ville d'Apt, propriétaire de la parcelle cadastrée BO 178 au lieudit Rocsalère, au sud du quartier Saint-Antoine à Apt, d'une superficie de 10 394 m², a procédé à la division en date du 5.04.2018 de ladite parcelle, suite à une première division datée de 2013, pour détacher 3 lots à bâtir en zone UCb du Plan Local d'Urbanisme.

Cette parcelle est utilisée principalement comme terrain de sport du quartier pour environ 7 300m². La partie de ce terrain qui a été détachée ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune ni pour des aménagements publics ou collectifs.

En absence de projet réalisable sur une surface de terrain incliné d'environ 2 623 m², il a été créé 3 lots à bâtir respectivement de 871 m², 875 m² et 877 m². Le lot n°3 a déjà été cédé par la commune sur délibération n°2223 du mardi 13 février 2018.

Vu la réalisation par la commune des travaux de viabilisation et d'aménagement préalable (Document d'arpentage, extension et branchement ERDF ENEDIS, raccordement à l'égout, clôture pare ballon),

Vu la déclaration préalable DP08400318A0011 du 5.04.2018 portant sur le détachement de 3 lots à bâtir,

Vu l'avis du service des domaines N° 2020-84003-V-0867 en date du 1.10.2020 fixant le prix de ce terrain à 57 750 € pour le lot N°2,

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2596-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Vu la demande d'acquisition de M. et Mme FREKH en date du 18.09.2020 du lot N° 2 au prix de 55 000 € TTC.

Considérant que ces lots sont desservis par le chemin de Saint-Vincent,

Considérant que ces lots sont raccordables ou raccordés aux différents réseaux,

Considérant l'inclinaison du terrain et la nécessité de faire étudier la qualité du sol avant toute construction,

Considérant qu'il convient d'établir une servitude régularisant le passage du réseau d'assainissement sous la parcelle BO 178 vers la voie publique au Nord-Est de la dite parcelle telle qu'indiquée au plan annexé à la présente délibération,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la vente du lot N°2 à Amina, Ahmed, Imane et Nadia FREKH pour le prix de 55 000€ TTC.

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL**

Approuve la vente du lot N° 2 issu de la division parcelle BO 178 à Amina, Ahmed, Imane et Nadia FREKH ou toute indivision ou société représentée par cette famille, telle que présentée ci-dessus,

Approuve la régularisation de la servitude de passage du réseau d'assainissement sous la parcelle BO 178 vers le domaine public,

Approuve le prix de vente de 55 000 € TTC,

Dit que tous les frais de transaction sont à la charge de l'acheteur,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2596-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020